

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marc Poulin

<https://www.cadre21.org/membres/78c7eb33ed5f5c44274c86bd>

Date d'obtention : 2022-02-16 18:35:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le protocole à suivre est extrêmement facilitant. Il permettra de bien cadrer mes interventions et de ne pas nuire à un éventuel processus judiciaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

En fait, cela confirme que les interventions que je réalisais déjà vont dans le bon sens. Mais d'avoir une trousse permettant de "standardiser" les interventions de toute notre équipe de gestion est un très bel ajout.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À assurer le soutien nécessaire aux élèves sans outrepasser le rôle qui m'incombe.